

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 SEPTEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00347

**PROGRAMMATION TERRITOIRE D'INNOVATION LYON SAINT-ETIENNE -
SOUTIEN A LA FONDATION POUR LA MEDIATION INDUSTRIELLE AU TITRE
DE L'ANNEE 2021**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 57

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 61

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET,
M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET,
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-
FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,

M. François DRIOL donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,

M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX

RECU EN PREFECTURE

Le 24 septembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210916-02021003470

DATE D'APPÊCHAGE : 24 septembre 2021

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Jordan DA SILVA,
M. Philippe DENIS, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Jérôme GABIAUD,
M. Georges HALLARY, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Gilles PERACHE

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 SEPTEMBRE 2021

PROGRAMMATION TERRITOIRE D'INNOVATION LYON SAINT-ETIENNE - SOUTIEN A LA FONDATION POUR LA MEDIATION INDUSTRIELLE AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Contexte

La médiation industrielle a pour objet de recréer des liens entre les industries, les habitants et leurs territoires en faisant redécouvrir l'industrie. À la croisée de la médiation territoriale, scientifique, numérique et culturelle, la médiation industrielle ambitionne le développement d'une culture industrielle commune, la valorisation des métiers industriels et l'adaptation des compétences en particulier pour accompagner la transformation des industries face aux défis sanitaires, environnementaux et sociaux.

Les publics cibles de la médiation industrielle sont la jeunesse et les scolaires (en particulier les collégiens de 3^{ème} et leurs enseignants), les demandeurs d'emploi ou personnes en insertion (personnes et accompagnateurs) et les habitants.

Afin d'appuyer les stratégies industrielles territoriales des deux métropoles lyonnaise et stéphanoise, le programme "Lyon Saint-Etienne, L'industrie intégrée et reconnectée à son territoire et à ses habitants" a été labellisé depuis septembre 2019. Ce programme est cofinancé par l'État suite à sa sélection lors de l'appel à projet du Programme d'Investissements d'Avenir 3 (PIA) "Territoire d'innovation de grande ambition" (TIGA) devenu par la suite "Territoire d'innovation". Ce dernier comporte 18 actions : 7 actions en subventions, 6 actions nécessitant des interventions en fonds propres et portant la création d'opérateurs et 5 actions valorisées par des partenaires sans demande de cofinancement.

Les 7 actions subventionnées le sont à hauteur de 50 % par le PIA/TIGA soit 6 100 000 € pour un montant global de 13 300 000 €. La Fondation pour la médiation industrielle fait partie des actions subventionnées par le PIA/TIGA et sera cofinancée à 50 % pour un montant de 963 468 €, les cofinancements restant étant apportés par la Métropole de Lyon, Saint-Etienne Métropole et l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) Lyon-France. Ainsi, le budget total de 1 926 235 € permettra de soutenir le lancement et la mise en œuvre opérationnelle (logistique, méthodologique et financière) de la Fondation pendant 3 ans. Cela permettra en particulier de fédérer les acteurs du territoire autour de la redécouverte de l'industrie et de soutenir et amplifier des actions de médiation industrielle.

I. Objet de la Fondation, enjeux et gouvernance

Cinq membres fondateurs sont à l'initiative de la Fondation : la Métropole de Lyon, Saint-Etienne Métropole, l'Université de Lyon, l'UIMM Lyon-France, et la Région académique Auvergne-Rhône-Alpes. La Fondation pour la médiation industrielle est créée sous l'égide de

la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL), dite "Fondation abritante". L'objet de la Fondation est de fédérer les acteurs du territoire dans une structure commune et collaborative en capacité de piloter et de déployer des actions de médiation industrielle à l'échelle territoriale autour de 2 objectifs stratégiques : renforcer l'attractivité des métiers industriels et la formation et retisser le lien entre industrie, territoire et habitants.

Trois enjeux ont été identifiés pour la Fondation :

- la coordination et l'animation à l'échelle d'un territoire des acteurs de la médiation,
- le besoin de tisser des liens entre industrie et habitants,
- le besoin d'accompagner la valorisation des métiers industriels et l'évolution des compétences professionnelles.

La gouvernance de la Fondation est ainsi composée des 5 membres fondateurs et, à terme, de membres issus de collèges représentatifs de l'écosystème (non désignés à ce jour). Cette gouvernance collaborative permet de coordonner les opérations à l'échelle du territoire et définir des feuilles de routes pluriannuelles. Concrètement, la Fondation sera administrée par un comité stratégique (COSTRA) composé de 16 membres maximum répartis en 5 collèges : fondateurs, partenaires économiques, territoires, compétences et entreprises.

Le 05 janvier 2021, le COSTRA a élu Monsieur Marc CHASSAUBENE Président de la Fondation, qui est également Vice-Président de Saint-Etienne Métropole en charge de la culture, du design et du numérique,

II. Compte-rendu des actions réalisées en 2020 - début 2021

La période allant de l'année 2020 jusqu'au 1^{er} trimestre 2021 a été mise à profit pour mettre en place le fonctionnement de la Fondation, ses organes de gouvernance, définir ses besoins fonctionnels (matériels, bureaux etc.) et lancer la procédure de recrutement du Délégué général, de manière ouverte et transparente, tout en consolidant la vision du COSTRA et du Président pour élaborer un plan d'actions sur le court et moyen terme.

La Fondation a, depuis le 03 mai 2021, recruté sa Déléguée générale dont le rôle est de proposer un projet opérationnel pour la Fondation, d'animer sa gouvernance, préparer la stratégie et la levée de fonds. L'équipe sera renforcée en 2021 par un coordinateur de programme.

III. Ambitions, plan d'actions 2021 et budget prévisionnel

Financée à hauteur de 963 000 € par le PIA sur 3 ans (financement d'État à 50 %) dans le cadre du programme TIGA, les fondateurs se sont engagés à apporter les financements suivants sur 3 ans :

- la Métropole de Lyon : 573 000 €,
- Saint-Etienne Métropole: 290 000 €,
- l'UIMM : 100 000 €.

En parallèle, des levées de fonds privés, grâce à une politique de mécénat pilotée par l'équipe de la Fondation, seront opérées et devront permettre d'amplifier les actions et de continuer la mission de la Fondation au-delà des 3 premières années.

A. Plan d'actions 2021

La mise en œuvre du plan d'actions 2021 se décline en 3 volets :

- animer le territoire : inventorier les actions et les acteurs de médiation industrielle du territoire Lyon-Saint-Etienne engagés autour des 3 publics cibles (grand public,

collèges et emploi/insertion) et définir l'offre de services de la Fondation pour compléter et amplifier les actions menées jusqu'ici,

- révéler la transformation de l'industrie : travailler sur le nom de la Fondation, poser les éléments de langage pour engager la diffusion de la communication et lancer officiellement la Fondation pour qu'elle soit connue du plus grand nombre,
- éclairer les choix d'orientation et rendre plus visibles les filières et carrières dans l'industrie (stage de 3^{ème}) : répertorier les acteurs engagés ou à engager à cette fin, croiser les dynamiques engagées auprès des collégiens et développer de nouvelles actions et pérenniser les existantes.

L'année 2021 est donc l'année pour lancer la Fondation, donner corps à ses ambitions et travailler sur le contenu de son offre tout en animant et en coordonnant des initiatives, des projets et des groupements d'acteurs. Les attentes du territoire sont fortes à cet égard et les moyens alloués à la Fondation devraient permettre d'y répondre concrètement.

B. Budget prévisionnel de la Fondation pour 2021 :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
coordination de la Fondation	150 338	PIA/TIGA	289 000
déploiement d'actions sur la médiation industrielle	467 662	Métropole	170 000
		Saint-Etienne Métropole	89 000
		UIMM	30 000
Total TTC	578 000	Total TTC	578 000

Un premier acompte de 30 % du PIA a été versé en juin 2020 à la FPUL en tant que Fondation abritante soit 289 000 €.

Au titre de l'année 2021, les partenaires apporteront donc les financements suivants : 170 000 € pour la Métropole de Lyon, 89 000 € pour Saint-Etienne Métropole et 30 000 € pour l'UIMM.

Ainsi, un budget de 578 000 € permettra de soutenir la coordination de la Fondation et de lancer la mise en œuvre opérationnelle des projets de la Fondation et de massifier les actions sur le territoire.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- approuve le versement pour 2021 d'une contribution de 89 000 € à la Fondation pour la Médiation industrielle,
- approuve la convention correspondante et autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire,
- les dépenses seront imputées sur le budget de l'exercice 2021 sur le compte de dépenses en investissement SUFLI-INUM.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU